

AGROCARBURANTS : NOS VOITURES SONT-ELLES PLUS IMPORTANTES QUE LES HOMMES ? (2)

DROITS HUMAINS BAFOUES ET PISTES D'ACTION

Les monocultures intensives pour les agrocarburants font disparaître les cultures vivrières et ne laissent pas de place pour l'autosuffisance alimentaire. Cette concurrence remet en cause le droit à l'alimentation, à la terre, à l'eau potable, aux semences paysannes, aux richesses naturelles, le droit de produire, de transformer, de vendre ses produits de façon équitable.

Elle remet en cause le droit de vivre dignement sans répression, ni violence, ni torture, le droit pour les populations indigènes de vivre sur leurs terres ancestrales, le droit pour les communautés de vivre en paix dans un environnement sain.

Faut-il pour autant baisser les bras ? Non, des actions sont possibles.

Les agrocarburants contre les Droits Humains

Droit à l'alimentation

Rappel : Le droit à une alimentation adéquate suppose que chacun ait accès, physiquement et économiquement, à une nourriture suffisante sur le plan nutritionnel. Il impose aux gouvernements l'obligation de respecter, de protéger et d'assurer l'exercice de ce droit.

La fonction traditionnelle de l'agriculture est mise gravement en danger. Il ne s'agit plus de fournir des biens alimentaires aux hommes, mais de détourner de la chaîne alimentaire des matières premières essentielles à la vie au profit de l'industrie automobile. C'est la compétition entre la production de cultures vivrières et la production agricole pour des agrocarburants. De nombreux pays du Sud connaissent déjà un important déficit de production alimentaire pour leur population. Le développement de filières d'agrocarburants ne fera que renforcer leur « insécurité » alimentaire.

Les personnes les plus pauvres dépensent 50 à 80% de leur revenu pour leur alimentation. Elles souffrent quand les prix élevés des cultures pour carburants font monter le prix des aliments. Chaque fois que le coût de la nourriture augmente de 1 %, 16 millions de personnes tombent dans l'insécurité alimentaire. Si la tendance actuelle continue, 1,2 milliard d'habitants pourraient souffrir chroniquement de la faim en 2025. Dans ce cas, l'aide alimentaire internationale ne sera probablement pas d'un grand secours, nos surplus agricoles allant ... dans nos réservoirs d'essence.

La production agricole pour fabriquer 50 litres d'agrocarburant équivaut à l'alimentation d'un enfant pour 1 an. Pour remplir le réservoir d'un 4x4 il faut l'équivalent d'une ration de céréales pour une personne pendant un an.

Au Mexique, qui importe 30% de son maïs, la demande croissante d'éthanol a provoqué une énorme pression sur le prix de cette céréale avec l'augmentation dramatique du prix de la tortilla, aliment de base de la population mexicaine : plus 14% en 2006.

La production d'éthanol à base de manioc menace particulièrement les plus démunis. Le manioc satisfait un tiers des besoins caloriques des populations d'Afrique subsaharienne et constitue l'aliment principal de plus de 200 millions d'Africains qui sont parmi les plus pauvres du continent. En raison de sa haute teneur en amidon, le manioc représente une excellente source d'éthanol.

« Après la production de denrées alimentaires, la culture d'énergies renouvelables deviendrait le second but des paysans fribourgeois » indique un responsable agricole de Suisse. Et le Mouvement Suisse - l'ACAR - de poser la question du choix de société : « Donc il y a risque que notre alimentation soit de plus en plus assurée par des produits venant d'ailleurs, ce qui veut dire : transport, coût, pollution. Est-ce le circuit court que nous voulons pour l'alimentation ? Et alors que devient notre souveraineté alimentaire que nous défendons ? »

Droit à la terre

Le développement des agrocarburants crée des conflits pour l'accès à la terre : expropriations, terres allouées pour les agrocarburants, au détriment des communautés locales et autochtones. Par exemple, au Ghana, une société suédoise possède 10 000 hectares pour produire de la canne à sucre.

Des centaines de milliers de personnes – paysans et autochtones - sont déplacées dans l'espace géographique que l'on appelle « La république du soja » (Brésil, Argentine, Paraguay, Bolivie). Les expulsions sont conduites sans ménagement, souvent avec l'appui des brigades paramilitaires qui se sont arrogées au passage les terres des populations indigènes. On relève des assassinats de syndicalistes, de leaders sociaux et paysans, des massacres, des disparitions inopinées, le blanchiment d'argent.

En Indonésie, des tribus indigènes vivant de la chasse, de la pêche et de la cueillette sont chassées en grand nombre de leurs villages forestiers par les incendies ; leurs droits fonciers ne sont pas reconnus ; une violence qui s'est déjà traduite par une dizaine d'assassinats et des centaines de cas de torture.

Le bradage des cultures vivrières n'est pas la seule crainte : la production d'agrocarburants implique nécessairement la concentration de la propriété de la terre, la déforestation, la contamination des sols, de l'air et de l'eau et l'expulsion des paysans.

Droit des personnes déplacées

Il s'agit, d'une part, du déplacement forcé de populations. On estime qu'il y a dans le monde 60 millions de personnes déplacées, du fait de la production d'agrocarburants, dont 5 millions en Indonésie. Les multinationales, les Etats même, obligent des populations à partir de chez elles, pour utiliser leurs terres pour la production de palmiers à huile, alors que les Etats, en raison du droit international des Droits de l'homme, doivent protéger les personnes dont le déplacement est forcé à l'intérieur de leur Etat.

Il y a d'autre part l'obligation faite à des populations de s'incorporer dans les mécanismes financiers de production d'agrocarburants. Les autochtones doivent acheter leurs terres pour y demeurer, et pour cela doivent s'endetter. Elles deviennent ainsi dépendantes des banques et des sociétés transnationales (STN), devenant des esclaves pour le travail dans les champs de canne à sucre ou la production d'huile de palme.

Droit à la santé

En Indonésie, le travail dans les plantations et les usines d'extraction se fait dans de mauvaises conditions de salaire, de statut, de dépendance. Il y a des dangers pour la santé : maladies de la peau et des ongles, saignements de nez, infections oculaires, ulcères de l'estomac, problèmes de fertilité et de grossesse, etc., provoqués par l'utilisation sans précaution de plus d'une vingtaine de pesticides (notamment le paraquat, le plus nocif des herbicides, interdit dans de nombreux pays).

L'éthanol est tout aussi malsain pour les poumons que l'essence. Il est considéré comme toxique par l'Agence américaine de l'environnement. Si toutes les voitures nord américaines roulaient au super éthanol (85% éthanol, 15% sans plomb d'ici 2020) les problèmes respiratoires liés à la pollution de l'air surviendraient avec une surmortalité de 4%.

Droit à des conditions de travail décentes

La culture de palmier à huile est peu rémunératrice pour les producteurs : la préparation de la terre est onéreuse ainsi que l'achat des semences. La plupart des paysans s'endettent pour réaliser les investissements nécessaires. Leurs remboursements amputent jusqu'à 30% de leurs modestes revenus.

Les salaires et les conditions de travail dans les plantations de palmiers à huile sont fréquemment déplorables, notamment dans les pays où les droits sociaux sont très limités ou inexistants. La main d'œuvre, constituée de travailleurs saisonniers qui gagnent 1,28 dollar par tonne de canne à sucre coupée, est surexploitée. Ces conditions extrêmes ont déjà entraîné la mort de centaines de travailleurs.

Au Brésil, 100 hectares consacrés aux exploitations agricoles familiales offrent au minimum 35 emplois, alors que 100 hectares consacrés à l'exploitation industrielle de la canne à sucre et du palmier à huile n'en offrent que 10.

Droit à un environnement sain

Déforestation

Destruction importante des forêts : en Malaisie, entre 1985 et 2000, le développement du palmier à huile a été responsable de 87 % de la déforestation, pour produire des agrocarburants. En Indonésie, les plantations de palmiers à huile sont la principale cause du recul de la forêt ; vers 2020, ces surfaces y auront triplé, pour atteindre 16,5 millions d'hectares (Angleterre et Pays de Galles réunis) avec comme résultat une perte de 98 % du couvert forestier.

Le soja fournit déjà 40 % des agrocarburants du Brésil : plus les prix du soja grimpent, plus s'accélère la destruction de la forêt humide de l'Amazonie : 325 000 hectares par an, au rythme actuel.

Pollution et réchauffement climatique

Les cultures industrielles destinées aux agrocarburants nécessitent des épandages massifs d'engrais. Ceux-ci sont produits à partir du pétrole et leur consommation mondiale est de 45 millions de tonnes par an. Conséquence : doublement du niveau d'azote biologiquement disponible sur la planète, contribuant aux émissions d'oxyde nitreux, gaz à effet de serre dont le potentiel de réchauffement global est 300 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone.

Chaque tonne d'huile de palme émet autant de gaz carbonique que le pétrole. L'éthanol produit à partir de la canne à sucre cultivée sur des forêts tropicales défrichées émet plus de gaz à effet de serre que la production et l'utilisation de la quantité équivalente d'essence.

Obtenir un litre d'éthanol requiert 3 à 5 litres d'eau et produit jusqu'à 13 litres d'eau usée. Il faut l'équivalent de 113 litres de gaz naturel pour traiter ces eaux usées : forte probabilité de leur rejet dans l'environnement, sans traitement, polluant rivières, fleuves, nappes phréatiques.

Même l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), dans un rapport de septembre 2007, pointe toutes les faiblesses des agrocarburants : leur réponse au problème du changement climatique est négligeable, ils provoqueront déficits alimentaires et destructions des milieux naturels, et coûteront très cher en subventions pour la production.

Biodiversité

Des milliers d'espèces sont concernées et les écosystèmes détruits. Les forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui couvrent seulement 0,3% de la superficie du globe mais abritent 5% de la biodiversité mondiale, sont convoitées par les sociétés transnationales qui s'intéressent au palmier à huile.

Dans 15 ans, 98 % des forêts pluviales d'Indonésie et de Malaisie ne seront plus qu'un souvenir : disparition de nombreuses espèces sauvages victimes de la destruction de leur habitat ; des forêts sont aujourd'hui abattues dans une ruée effrénée pour la production de l'huile de palme.

En Indonésie, le palmier à huile menace à la fois l'homme, l'orang-outan et l'éléphant d'Asie. En Afrique, le bassin du Congo est menacé. Au Brésil et en Amérique latine, on plante de la canne à sucre ou du soja partout, pour remplir les réservoirs des voitures au détriment de la forêt et du « cerrado », qui sont des écosystèmes uniques. Les agrocarburants sont des armes de guerre et de mort.

Perspectives d'action

La production d'agrocarburants est inacceptable si elle doit engendrer plus de famine et des pénuries d'eau, sans oublier les violations des Droits de l'homme. Alors, que pouvons-nous faire ? Il ne s'agit pas ici d'un catalogue d'actions possibles, mais plus de pistes ou perspectives pour des actions possibles.

Jean Ziegler, Rapporteur spécial pour le Droit à l'alimentation au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, dans son rapport de 2008, recommande aux Etats d'observer un moratoire de 5 ans sur la production d'AC. Dans son rapport, J. Ziegler s'exprime ainsi : « *Les Etats devraient imposer un moratoire de 5 ans sur toutes les initiatives visant à produire des biocarburants à partir de denrées alimentaires. Ils devraient veiller à ce que les biocarburants soient produits à partir de plantes non alimentaires, de déchets agricoles et de débris végétaux plutôt qu'à partir de cultures vivrières, afin d'éviter des augmentations massives des prix des denrées alimentaires, de l'eau et de la terre et l'utilisation de ces ressources à des fins autres que la production alimentaire. Il faudra pour cela investir immédiatement et massivement dans les technologies de «deuxième génération» destinées à produire des biocarburants* ». (Rapport A/HCR/7/5 – N° 77 e). Notons que J. Ziegler utilise le terme «biocarburants» là où nous estimons qu'il faut utiliser le terme agrocarburants ».

Plusieurs mesures peuvent être mises en place pendant ce moratoire pour faire en sorte que le droit à l'alimentation et les autres droits de l'homme soient respectés :

+ Les agrocarburants sont-ils nécessaires ? C'est la première question à nous poser. Localement, quelles sont les possibilités de développer des sources d'énergie vraiment alternatives, sans dépendre des agrocarburants ? Comment agir pour faire que le droit à l'alimentation, le droit à la souveraineté alimentaire soient des droits respectés et mis en œuvre ? Nous devons aussi rechercher en quoi la production d'agrocarburants détruit l'agriculture alimentaire locale, et détruit les droits humains.

+ Sensibiliser l'opinion à la nécessité de réduire la consommation globale d'énergie et axer les efforts sur toutes les autres méthodes permettant d'améliorer le rendement énergétique. Ceci exige un véritable débat public et contradictoire.

+ Agir collectivement pour économiser l'énergie - Commencer par de massives économies d'énergie ! Il faut élaborer collectivement des solutions alternatives, les propager en revendications et mobiliser tout un chacun. Dans les pays riches, les revendications doivent être étendues et combinées à des revendications d'urgence telles que la réduction radicale de la consommation d'énergies fossiles, la constitution de réserves pétrolières destinées exclusivement aux transports urgents, aux équipements sociaux, au chauffage hivernal des habitations et à la production des biens qui sont nécessaires.

+ Développer les productions locales de sources d'énergie non-concurrentes des cultures vivrières.

+ Adopter des technologies qui utilisent des cultures non-vivrières, en particulier celles qui peuvent être cultivées dans les régions arides. Ce serait le cas de la culture de « jatropha curcas », un arbuste qui produit de larges graines oléagineuses et qui peut se cultiver sur des terres arides. Cette culture pourrait accroître la productivité des sols, offrir un moyen de subsistance supplémentaire aux paysans, notamment en Afrique, et inverser la dégradation des terres et la désertification.

Attention toutefois aux dérapages : de grandes surfaces sont déboisées, on commence à prendre des terres arables pour qu'elles augmentent le rendement du jatropha. Toujours au nom d'un meilleur rendement, on utilise de plus en plus d'eau, eau qui est précieuse dans les zones semi-arides. De plus, de nombreux projets ont été repris par les STN et ne profitent plus du tout aux populations locales pauvres.

+ **Faire en sorte que les agrocarburants soient produits par une agriculture familiale et paysanne** et non commerciale. Les Etats ont ici leurs responsabilités pour faire face à leur obligation de protéger et de respecter le droit à l'alimentation. Par exemple, la création de coopératives de petits producteurs qui livreraient leur récolte aux sociétés de transformation permettrait d'assurer plus d'emplois et le développement rural.

Sur cette question qui nous concerne tous au Nord comme au Sud et qui soulève des questions essentielles touchant aux droits humains les plus fondamentaux, il est capital d'ouvrir le débat dans nos divers groupes ACRF pour que certains ne se laissent pas entraîner par le chant des sirènes. La Commission européenne poursuit son projet d'augmenter la part des agrocarburants dans le secteur des transports : d'ici 2020, 10 % contre 1 % actuellement. Cela malgré la réticence de plus en plus grande de pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, contre l'avis de plus en plus d'experts et contre celui de l'Agence européenne de l'environnement.

Daisy Herman
Secrétaire générale FIMARC, chercheur associé ACRF

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

